



Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat (signature de la convention de louage de services d'agents immobiliers).

CONVENTION DE LOUAGE DE SERVICES D'AGENT IMMOBILIER

1. Identités et mission

La présente convention est conclue entre:

La société de "personnes" à responsabilité limitée, dénommée « Mahssa Invest sprl », ayant son siège social à 1030 Schaerbeek, Avenue Paul Deschanel 115/7 inscrite au registre des Personnes morales sous le numéro 02/880.20 25 et comme dénomination Century 21 Iris - Agent Immobilier agréé IPI : 508.625

Ci-après dénommée l'agent immobilier

Et:

.....ARGONTIN.....DUNO.....
.....Ave.....Trix.....B.....M.....L.....N.....12.....5336.....Louvain.....

LES SOUSSIGNÉ(ES) de seconde part:

En agissant en tant que Vendeurs et dénommés « LE VENDEUR », certifiant, tout comme leur éventuel représentant, disposer des pouvoirs requis et se portant fort pour autant que de besoin, donne(nt) mission exclusive à CENTURY 21 Iris de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à :

Le bien est décrit comme tel : Rue Gallait 88

2. Prix

Le prix de vente s'élève à : 130.000,- €

Dans le cas où le bien est vendu à ce prix, le vendeur disposera en main d'une somme nette de :

3. Rémunération-Indemnité.

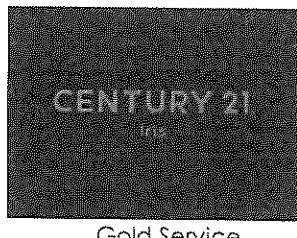
Les honoraires ont été calculés sur base du barème suivant de 3% (soit 3,63% TVA comprise) du prix de vente, avec un minimum de 6.250€ HTVA (7.562,50€ TVAC) Ces honoraires sont dus à Century21 Diamant dès la conclusion de la vente. Si la vente est conclue sous condition suspensive (obtention d'un crédit, OVAM, ...), les honoraires sont exigibles dès la réalisation de ces conditions suspensives. Le VENDEUR autorise CENTURY 21 Iris ou le notaire à prélever les honoraires sur toute somme versée. Si aucun acquéreur n'est trouvé, le vendeur ne sera redevable d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir une demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou l'autre partie. Les frais de publicité et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par CENTURY 21 Iris. L'acompte de +/- 10% du prix de vente du bien, versé par l'acquéreur, à la signature du compromis de vente, restera rubriqué en l'agence, CENTURY 21 Iris sur le compte tiers de MAHSSA INVEST SPRL.

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante - Page 1 sur 5

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°508.625* T.A.V.-B.T.W.: BE 0699.515.894**KBC- BE87 1431 0058 8394



Gold Service

Dans les quatorze jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la signature du présent contrat, le consommateur (le Vendeur) (bénéficiant du service à des fins privées) a le droit de renoncer sans frais au présent contrat à condition d'en prévenir CENTURY21 Diamant par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le consommateur renoncerait à ce droit est nulle. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit expédiée avant l'expiration de celui-ci. (Loi du 14 juillet 1991 & Arrêté Royal du 12 janvier 2002)

6. Résiliation

Le propriétaire a la faculté de mettre fin unilatéralement et immédiatement à la présente convention avant son terme et sans motivation à condition qu'il s'acquitte auprès de CENTURY 21 Iris d'une indemnité de résiliation équivalente à 50% du montant convenu pour les honoraires de l'agence CENTURY 21 Iris.

7. Clauses Diverses

- Libre d'occupation.
- Le Vendeur garantit l'exactitude des informations transmises à CENTURY 21 Iris quant à ses coordonnées, sa qualité, celles de celui ou ceux qu'il représente ou pour lesquels il se porte fort, la description du bien, ainsi que la conformité à la loi, de la situation et du régime juridiques de ce dernier, de sa conformité aux prescriptions urbanistiques.
- Century 21 Iris s'engage à informer au minimum une fois toutes les 6 semaines LE VENDEUR des actions et résultats obtenus, par mail, fax ou lors d'un entretien individuel avec le vendeur ou son représentant.
- A l'expiration de la présente mission, le Vendeur sera redevable à CENTURY 21 Iris des mêmes honoraires calculés sur le prix de vente finalement obtenu pour toute vente qui serait effectuée dans un délai de 6 mois à un client avec lequel des négociations auront été engagées pendant la durée prévue ci-dessus.

8. Choix du notaire :

L'acte notarié, pour le Vendeurs, sera dressé par Maître VANDEPUTTE à SCURVENBOEK

9. Remarques éventuelles :

Fait à (agence ou adresse complète) ... 105... GATTAIX... 28... 1030... BRUXELLES
le en exemplaires. (Le lieu de signature doit être inscrit manuellement par le Vendeur).

Le Vendeur

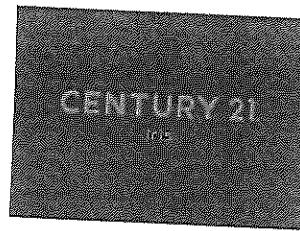
CENTURY 21 Iris

Agence immobilière inscrit auprès de
L'IPI sous le numéro : 508.625

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante - Page 3 sur 5

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante
Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°508.625* T.A.V.-B.T.W.: BE 0699.515.894**KBC- BE87 1431 0058 8394



Suivant la loi du 2 juin 2010 modifiant le Code Civil afin de moderniser le fonctionnement des copropriétés, toute personne agissant en tant qu'intermédiaire professionnel ou le cédant, demande au syndic de lui faire parvenir conformément à l'article 577-11 § 1, du Code civil, les informations et documents suivants dans un délai de quinze jours.

- 1° le montant du fond de roulement et du fond de réserve, au sens du § 5, alinéas 2 et 3 ;
- 2° le montant des arriérés éventuels dus par le cédant,
- 3° la situation des appels de fonds, destinés au fond de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété,
- 4° le cas échéant le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété,
- 5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années,
- 6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

Nous vous saurions gré de nous transmettre ces informations dans le délai légal de quinze jours à compter des présentes.

Panneau sur le bien OUI/NON

Divers :

.....

Dans les sept jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la signature du présent contrat, le consommateur a le droit de se rétracter sans frais de son achat, à condition d'en prévenir l'entreprise par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le consommateur énoncerait à ce droit est nulle. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit expédiée avant l'expiration de celui-ci.

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante - Page 5 sur 5

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°508.625* T.A.V.-B.T.W.: BE 0699.515.894**KBC- BE87 1431 0058 8394